

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	36 586	64 988
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	167 724	150 614
AC3	Créances sur la clientèle	3	853 363	796 188
AC4	Portefeuille titres commercial	4	19 339	16 510
AC5	Portefeuille investissement	5	110 112	99 434
AC6	Valeurs immobilisées	6	58 375	47 849
AC7	Autres actifs	7	28 734	22 871
	TOTAL ACTIFS		1 274 233	1 198 454
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	149 710	182 041
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	871 455	767 154
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	123 118	102 092
PA5	Autres passifs	11	41 772	27 292
	TOTAL PASSIFS		1 186 055	1 078 579
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 578	47 604
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(16 889)	276
CP6	Résultat de la période		(31 671)	(17 165)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	88 178	119 875
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 274 233	1 198 454

État des engagements hors bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	52 253	60 369
HB 2	Crédits documentaires	14	8 495	13 622
HB 3	Actifs donnés en garantie	15	-	24 300
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		60 748	98 291
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	16	46 084	63 072
HB 5	Engagements sur titres	17	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		46 084	63 072
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	18	658 621	650 245
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		658 621	650 245

État de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
	Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	85 513	78 382
PR2	Commissions		25 976	19 917
	Gains sur opérations de change	20	5 084	2 807
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	1 107	1 089
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	6 007	4 734
	Total produits d'exploitation bancaire		123 687	106 929
	Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(60 046)	(57 626)
CH2	Commissions encourues	24	(537)	(434)
	Total charges d'exploitation bancaire		(60 583)	(58 060)
	PRODUIT NET BANCAIRE		63 104	48 869
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(40 172)	(23 207)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(1 896)	45
CH6	Frais de personnel	27	(35 565)	(29 400)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(15 060)	(11 485)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(1 783)	(1 806)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(31 372)	(16 984)
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(34)	88
CH11	Impôts sur les sociétés		(265)	(232)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(31 671)	(17 128)
CH10	Éléments extraordinaires		-	(37)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(31 671)	(17 165)
	Résultat par action (DT)	29	(9,049)	(4,904)

État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		109 695	95 685
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(60 718)	(58 289)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(100 368)	(57 077)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		103 134	96 655
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(51 365)	(38 953)
Autres flux d'exploitation		21 040	3 899
Impôts sur les sociétés		(255)	(660)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		21 163	41 260
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 526	582
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(15 912)	(7 874)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(14 335)	(10 059)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(28 721)	(17 351)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		30 000	7 324
Remboursement d'emprunts		(16 047)	(15 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		6 875	6 172
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		20 828	(1 754)
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		13 270	22 155
Liquidités et équivalents en début de période		2 501	(19 654)
Liquidités et équivalents en fin de période	30	15 771	2 501

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2021
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provisions collectives

A la date du 04 mars 2022, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2022-02 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision basée principalement sur les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes
- Détermination pour chaque groupe de contreparties désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 5 ans ; année 2020 et année de référence exclues.
- Majoration des taux de migration historiques par les taux « Δgi ».
- Application des taux de provisionnement standards « TPgi » fixés à 30% pour tous les secteurs sauf pour :
 - o Promotion immobilière 25%
 - o Crédits logements des particuliers 15%

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2021 un montant de 42 044 KDT avec un complément au titre de l'exercice 2021 de 8 664 KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N°2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12 ;
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;
- Les charges et produits libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 30 895 KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2021 non dénouées.

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation : 2,5 %
- Mobilier de bureaux : 20 %
- Matériel de bureaux : 10 %
- Matériel de transport : 20 %
- A. A. et installations : 10 %
- Matériel informatique : 15 %
- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

NOTES EXPLICATIVES

4-1- ACTIFS

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Caisse agences dinars	6 067	5 605
Caisse agences devises	1 235	1 936
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 765	3 748
Banque Centrale de Tunisie en devises	27 519	53 699
Total	36 586	64 988

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2021, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	122 778	116 869
Créances sur les établissements financiers	44 946	33 745
Total	167 724	150 614

2.1 Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Prêts interbancaires en devises	61 294	67 804
Prêts interbancaires en Dinars	-	6 035
Prêts interbancaires en pension livrées	-	3 000
Prêts swap en devises	48 908	30 424
Avoirs chez les correspondants locaux	3	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	12 556	9 485
Créances rattachées	17	121
Créances sur les établissements financiers	44 946	33 745
Total	167 724	150 614

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	-	18 966	-	-	18 966
Prêts sur le marché monétaire en EUR	27 677	14 651	-	-	42 328
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total	27 677	33 617	-	-	61 294

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SWAPS en EURO	13 675	-	-	-	13 675
SWAPS en USD	35 233	-	-	-	35 233
Total	48 908	-	-	-	48 908

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	-	-	122 778	116 869
Créances sur les établissements financiers	-	-	44 946	33 745
Total	-	-	167 724	150 614

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	-	-	122 778	116 869
Créances sur les établissements financiers	-	-	44 946	33 745
Total	-	-	167 724	150 614

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	-	-	122 778	116 869
Créances sur les établissements financiers	-	-	44 946	33 745
Total	-	-	167 724	150 614

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle

3.1 Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2021, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes débiteurs de la clientèle	76 365	72 843
Autres concours à la clientèle	919 990	826 583
Crédits sur ressources spéciales	3 046	2 296
Total brut	999 401	901 722

3.2 Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2021, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Concours CT (1)	230 977	210 560
Concours M.L.T. (2)	636 081	565 248
Comptes débiteurs de la clientèle	76 365	72 843
Leasing (3)	55 978	53 071
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	999 401	901 722
Agios réservés	(20 536)	(18 628)
Provisions individuelles	(69 374)	(41 867)
Provisions additionnelles	(42 044)	(33 380)
Provisions collectives	(14 084)	(11 659)
Total net	853 363	796 188

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Reprise Créances cédées	Solde au 31/12/2021
Provisions prêt	86 906	50 161	9 989	1 576	125 502
Agios réserves	18 628	30 781	28 474	399	20 536
Total net	105 534	80 942	38 463	1 975	146 038

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Encours non échus	200 666	202 226
Avance sur dépôt à terme	2 442	4 817
Principal impayé	362	4 114
Intérêts et commissions impayé	29 620	1 440
Intérêts à recevoir	311	100
Intérêts et commissions perçus d'avance	(2 424)	(2 137)
Total	230 977	210 560

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Encours non échu	547 333	485 167
Principal échu	1	1
Principal impayé	14 158	14 915
Intérêts et commissions impayés	6 656	3 618
Intérêts à recevoir	12 424	9 919
Avance en comptes courants	11	11
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	55 498	51 617
Total	636 081	565 248

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Encours	51 850	49 374
Principal impayé	1 160	1 344
Intérêts impayés	354	342
Intérêts courus	2 550	1 801
Intérêts perçus d'avance	(189)	(93)
Autres créances	253	303
Total	55 978	53 071

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	161 517	53 104	92 670	-	307 291
Concours M.L.T.	29 775	78 900	296 854	230 601	636 130
Leasing	5 113	12 725	30 521	7 621	55 980
Total	196 405	144 729	420 045	238 222	999 401

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Concours MLT	518 360	469 767	117 718	95 481	636 078	565 248
Concours CT	173 955	168 905	57 023	41 655	230 978	210 560
Leasing	50 762	48 963	5 218	4 108	55 980	53 071
Comptes courants débiteurs	42 103	44 334	34 262	28 509	76 365	72 843
Total brut	785 180	731 969	214 221	169 753	999 401	901 722

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	1 032	93 664	93 936	62 910	384 539	636 081
Concours CT	10 795	125 579	92 523	69	2 011	230 977
Leasing	296	20 521	35 150	11		55 978
Comptes courants débiteurs	1 639	32 674	28 392	357	13 303	76 365
Total brut	13 762	272 438	250 001	63 347	399 853	999 401

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	76 365	72 843
Autres concours à la clientèle	-	-	919 990	826 583
Crédits sur ressources spéciales	-	-	3 046	2 296
Total brut	-	-	999 401	901 722

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur la clientèle	16 217	32 375	983 184	869 347
Total brut	16 217	32 375	983 184	869 347

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Créances sur la clientèle	785 180	731 969	214 221	169 753	999 401	901 722
Intérêts réservés	-	-	(20 536)	(18 628)	(20 536)	(18 628)

3.9 Les créances sur ressources spéciales

3.9.1 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contencieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Crédits sur ressources spéciales	1 701	554	1 345	1 742	3 046	2 296
Total brut	1 701	554	1 345	1 742	3 046	2 296

3.9.2 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Crédits sur ressources spéciales	-	-	3 046	2 296	3 046	2 296
Total brut	-	-	3 046	2 296	3 046	2 296

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Titres de placement à revenus fixes	18 788	15 933
BTA	19 525	16 525
Primes d'acquisition BTA	(669)	(443)
Moins-value BTA	(68)	(149)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	551	577
Total brut	19 339	16 510
Provisions	-	-
Total net	19 339	16 510

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Obligations	15 500	13 750
Titres de participation des entreprises liées	11 191	10 414
Autres Titres de participation	17 967	17 967
Fonds gérés	10 920	11 034
BTA	61 100	51 100
Total valeur titres	116 678	104 265
Intérêts à recevoir sur obligations	743	647
Créances rattachées aux titres de participation	375	697
Intérêts à recevoir BTA	2 044	1 841
Primes d'acquisitions BTA	(2 147)	(2 228)
Étalements -value BTA	(274)	(400)
Total brut	117 419	104 822
Provisions	(7 307)	(5 388)
Total net	110 112	99 434

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Obligations	15 500	13 750
Intérêts à recevoir sur obligations	743	647
Titres cotés*	13 953	13 953
Titres non cotés	15 205	14 428
Créances rattachées	375	697
Fonds gérés	10 920	11 034
BTA	61 100	51 100
Intérêts à recevoir BTA	2 044	1 841
Primes d'acquisitions BTA	(2 147)	(2 228)
Etalements moins-value BTA	(274)	(400)
Total brut	117 419	104 822
Provisions	(7 307)	(5 388)
Total net	110 112	99 434

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	Augmentations /Acquisition	Diminutions / Cession	31/12/2021
BNA	892	-	-	892
B.N.A.	2 680	-	-	2 680
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	2 072	-	-	2 072
Total	13 953	-	-	13 953

Les variations des titres et des obligations leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2020	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2021
Obligations	13 750	8 000	6 250	15 500
Titres de participation des entreprises liées	10 414	777	-	11 191
Autres Titres de participations	17 967	-	-	17 967
Fonds gérés	11 034	-	114	10 920
BTA	51 100	10 000	-	61 100
Total brut	104 265	18 777	6 364	116 678
Provisions	(5 388)	(1 957)	(38)	(7 307)
Total net	98 877	16 820	6 326	109 371

Obligations	31/12/2020	Augmentations /Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2021
-------------	------------	--------------------------	------------------------	------------

Emprunt Obligataire BNA 2019-1	500	4	104	400
Emprunt Obligataire BNA 2011/Fonds de garantie des assures	2 000	-	2 000	-
Emprunts Obligataires Subordonné Amen Bank 2011	50	-	50	-
Emprunt National 2014	4 000	-	1 000	3 000
Emprunt Obligataire Hannibal Lease HL 2015-1	1 600	16 000	17 600	-
Emprunt Obligataire Subordonné UIB 2015	400	-	200	200
Emprunt Obligataire Subordonné Amen Bank 2012	200	-	100	100
Emprunt Obligataire Subordonné Attijari Bank 2016-1	600	1 290	1 890	-
Emprunt Subordonné BIAT 2016	200	-	200	-
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000	-	-	1 000
Emprunt Obligataire " BNA Subordonné 2016 " Obligations mises en pension livrée	200	-	200	-
Emprunt Subordonné BH 2017	400	-	200	200
Emprunt Subordonné STB 2017-1	800	-	200	600
Emprunt Subordonné BNA 2017-1	400	3 800	4 200	-
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	400	-	200	200
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	1 000	16 800	17 800	-
Emprunt National 2021	-	8 000	-	8 000
Obligations mises en pension livrée	-	39 690	37 890	1 800
Total brut	13 750	85 584	83 834	15 500
Provisions SERVICOM	500	76	-	576
Total net	13 250	85 508	83 834	14 924

Fonds gérés	31/12/2020	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2021
BTE - SICAR	11 034	-	114	10 920
Total brut	11 034	-	114	10 920
Provisions	2 868	-	38	2 830
Total net	8 166	-	76	8 090

5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2021
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 220	99,99%	(148)
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 287	99,73%	(750)
BTE – SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 304	75%	80
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	163 371	2,75%	10 534

5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2021
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 632
Rapid Recouvrement	299	99,73%	-
TES	3 642	3,70%	-
Total participations dans les entreprises liées	11 191		1 632
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	11 881	2,14%	1 558
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	133	1,50%	44
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,02%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	8
United General Partners UGP	50	50,0%	-
FCPR	375	0,75%	307
BACOFIL	2	-	2
CARTHAGE CEMENT	2 071	0,50%	-
Total autres participations	17 967		2 269
Total général	29 158		3 901

Note 6 : Valeurs immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2020	Acquisitions 2021	Cessions / corrections 2021	Valeur brute 2021	Amortissements 2021	Valeur Nette 2021
Immobilisations Incorporelles	-	350	-	350	15	335
Fond de commerce	-	350	-	350	15	335
Immobilisations Corporelles	67 780	11 958		79 738	21 698	58 040
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	8 834	-	-	8 834	2 762	6 072
Constructions en cours	31 170	10 196	-	41 366	-	41 366
Mobilier & matériel de bureau	1 997	90	-	2 087	1 759	328
Matériel informatique	8 970	1 035	-	10 005	7 307	2 698
Matériel de transport	464	-	-	464	338	126
A, A & installations	12 343	637	-	12 980	9 532	3 448
Total	67 780	12 308	-	80 088	21 713	58 375

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2021, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Personnel	4 908	5 304
État et collectivités locales	1 309	1 475
Autres débiteurs	20 965	14 371
Charges reportées	313	313
Opérations monétiques	592	389
Créances prises en charge par l'État	647	1 019
Total	28 734	22 871

4-2- PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts des établissements bancaires	144 253	179 859
Dépôts des établissements financiers spécialisés	5 457	2 182
Total	149 710	182 041

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et refinancement BCT	10 000	52 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	77 360	62 139
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	41 764	46 054
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	14 765	19 412
Avoirs des correspondants étrangers	40	189
Créances rattachées	324	65
Dépôts des établissements financiers spécialisés	5 457	2 182
Total	149 710	182 041

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT et interbancaire en dinars selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts BCT TND	10 000	-	-	-	10 000
Emprunts interbancaire TND	7 314	34 450	-	-	41 764
Total	17 314	34 450	-	-	51 764

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	28 654	-	-	-	28 654
Emprunts devises en USD	-	-	-	-	-
Swaps en dinars convertible	45 595	-	-	-	45 595
Swaps devises EURO	-	-	-	-	-
Swaps devises USD	3 111	-	-	-	3 111
Swaps devises JPY	-	-	-	-	-
Total	77 360	-	-	-	77 360

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts des établissements bancaires	-	-	144 253	179 859
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	5 457	2 182
Total	-	-	149 710	182 041

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts des entreprises liées		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts des établissements bancaires	-	-	144 253	179 859
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	5 457	2 182
Total	-	-	149 710	182 041

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	519 389	495 940
Dépôts à terme	352 066	271 214
Total	871 455	767 154

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à terme en dinars	231 426	229 736
Dépôts à terme en devises	120 640	41 478
Comptes courants personnes physiques	34 342	31 890
Comptes courants personnes morales	141 471	101 438
Comptes d'épargne	161 306	138 027
Comptes professionnels en devises	8 920	10 015
Dépôts en dinars convertibles	4 025	3 518
Certificats de dépôt	16 500	9 000
Comptes prestataires de service en devises	-	-
Comptes négoce international	321	33
Personnes non résidentes	55 040	109 977
Autres sommes dues à la clientèle	97 464	92 042
Total	871 455	767 154

9.2 Répartition des dépôts à terme par maturité :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	109 560	106 917	14 949	-	231 426
Dépôts à terme devise	111 550	9 090	-	-	120 640
Total	221 110	116 007	14 949	-	352 066

9.3 Dépôts des entreprises liées :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôt à vue	1 158	18 318
Dépôts à terme entreprises liées	5 000	-
Certificats de dépôt	8 500	1 000
Total	14 658	19 318

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts extérieurs	28 549	21 674
Emprunts obligataires	87 746	73 794
Autres emprunts	-	-
Emprunts	116 295	95 468
Frais financiers/Emprunts extérieurs	-	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	6 823	6 624
Frais financiers rattachés	6 823	6 624
Total	123 118	102 092

10.1 Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010	500	500	2 000	1 500	4 500
Emprunt BTE 2011	750	-	3 750	3 750	8 250
Emprunt BTE 2016	10 000	-	5 944	-	15 944
Emprunt BTE 2020	4 797	-	24 255	-	29 052
Emprunt BTE 2021	-	4 907	22 360	2 733	30 000
Total	16 047	5 407	58 309	7 983	87 746

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	-	933
Ligne Italienne 73 millions d'euros	-	1 477
Fond Budgétaire Premier Logement	41	-
Ligne Espagnole	-	1 382
Emprunt El Baraka (*)	25 532	17 882
Encours lignes extérieurs	2 976	-
Total	28 549	21 674

(*) *Emprunt dédié à la construction du siège de la banque*

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	425	81	-	506
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	160	985	250	1 395
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	307	768	-	1 075
Emprunt El Baraka	374	1 611	10 153	13 394	25 532
Total	374	2 503	11 987	13 644	28 508

- *Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées*

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts	-	-	123 118	102 092
Total	-	-	123 118	102 092

Note 11 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Organismes sociaux	2 297	1 961
Personnel	8 015	6 118
État et collectivités locales	2 566	4 499
Autres créditeurs	26 614	13 868
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 280	846
Total	41 772	27 292

- (1) *Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.*

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
									Reportés hors Dividendes ADP rachetés	de l'exercice	
Soldes au 31/12/2020	90 000	(840)	7 387	22 344	4 543	130	13 200	835	(559)	(17 165)	119 875
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	(26)	-	-	-	-	-	(26)
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 165)	17 165	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(31 671)	(31 671)
Résultats de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes au 31/12/2021	90 000	(840)	7 387	22 344	4 517	130	13 200	835	(17 724)	(31 671)	88 178

12.1 Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

12.2 Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2021 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2021	4 543
Intérêts	(26)
Total net	4 517

12.3 Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Cautions en faveur de la clientèle	51 476	60 314
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	169	55
Cautions en faveur des établissements bancaires	608	-
Total	52 253	60 369

13.1 Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	51 476	60 314
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	169	55
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	608	-
Total	-	-	52 253	60 369

Note 14 : Crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Crédits documentaires	-	-	8 495	13 622
Total	-	-	8 495	13 622

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
BTA/Appel d'offres BCT	-	24 300
Total	-	24 300

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés à la clientèle	46 084	63 072
Total	46 084	63 072

16.1 Engagements de financements donnés sur les entreprises liées

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	46 084	63 072
Total	-	-	46 084	63 072

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2021 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Garanties reçues de la clientèle	658 621	650 245
Total	658 621	650 245

5- ÉTAT DE RESULTAT

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	943	1 269
Opérations avec la clientèle	84 570	77 113
Total	85 513	78 382

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	943	1 269
Intérêts sur les prêts	78 813	72 631
Revenus Leasing	5 753	4 231
Commissions sur engagements	4	251
Total	85 513	78 382

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur les prêts	78 813	72 631
Revenus Leasing	5 753	4 231
Commissions sur engagements	4	251
Total	84 570	77 113

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Gains sur opérations de change	5 084	2 807
Total	5 084	2 807

Note 21 : Revenus du portefeuille commercial

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des BTA	1 107	1 089
Total	1 107	1 089

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des Obligations	1 004	1 059
Revenus Fonds Gérés	149	348
Revenus des titres de participation	862	266
Revenus titres d'investissements BTA	3 992	3 061
Total	6 007	4 734

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	841	251
Total	841	251

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	14 821	10 513
Opérations avec la clientèle	38 534	40 084
Charges d'emprunts obligataires	6 600	6 868
Opérations sur Emprunts extérieurs	91	161
Total	60 046	57 626

Note 24 : Commissions encourues

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Commissions encourues	537	434
Total	537	434

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Reprise des provisions sur prêts	9 348	5 160
Dotations aux provisions sur prêt	(49 129)	(28 112)
Dotations aux provisions hors bilan	(284)	(149)
Dotations aux provisions Leasing	(748)	(727)
Reprises provisions Leasing	411	535
Dotations aux provisions, créditeurs divers	-	-
Reprises hors bilan	191	36
Reprises provisions comptes courants débiteurs	39	
Reprises provisions à caractère général	-	50
Total	(40 172)	(23 207)

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions sur titres	(2 357)	(541)
Reprises de provisions sur titres	438	120
Pertes courues sur titres	(36)	(6)
Moins-value dépréciation Titres BTA	81	493
Amortissement primes d'acquisition BTA	(22)	(22)
Plus-values sur Titres	-	1
Total	(1 896)	45

Note 27 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Traitements et salaires	25 711	21 669
Avantages complémentaires	1 308	1 212

Charges sociales	6 519	5 649
Autres charges du personnel	1 412	452
Provisions personnel	615	418
Total	35 565	29 400

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'exploitation non bancaires	6 646	5 480
Autres charges générales d'exploitation	8 414	6 005
Total	15 060	11 485

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	1 115	984
Rémunérations des services extérieurs	5 520	4 481
Transports et déplacements	11	15
Autres charges générales d'exploitation	8 414	6 005
Total	15 060	11 485

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	(31 671 370)	(17 164 969)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(31 671 370)	(17 164 969)
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(9,049)	(4,904)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

6- État de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021 un solde de 15 771 mille dinars contre 2 501 mille dinars au 31 décembre 2020 :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Caisse agences dinars	6 067	5 605
Caisse agences devises et IBS	1 235	1 936
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 765	3 748
Banque Centrale de Tunisie en devises	27 519	53 699
Prêts en devises BCT	110 201	107 228
Avoirs chez les correspondants locaux	3	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	12 557	9 485
Emprunts et refinancement en devises BCT	(51 450)	(97 650)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(92 126)	(81 550)
Total	15 771	2 501

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 se présentent comme suit :

1. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1,5 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2021 est de : 46 KDT.

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2021 la somme de 10 919 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2021 des intérêts de placements pour un montant de 128 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 25 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 165 KDT.

3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 à 441 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 177 KDT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2021 s'élèvent à 931 KDT.

7. Courant l'exercice 2021, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 185 KDT.

8. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 8 500 KDT au 31/12/2021.

9. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

10. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapid Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2021 s'élèvent à 187 KDT.

11. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalisent un montant de 1 918 KDT pour un prix de cession de 431 Dinars.
12. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 KDT.
Le compte à vue de la TEP au 31/12/2021 accuse un solde créditeur de 14 KDT.
13. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2021 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2021	Intérêts 2021
Rapid Recouvrement	160	18

14. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022.

15. Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que Directeur Général.

La rémunération brute du Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2021 à 223 KDT.

16. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 28 avril 2021. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2021 à un montant brut de 48 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2021 de 104 KDT.

Note 32 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Mars 2022. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2021 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 88 178 KDT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de 31 671 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2021, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 85 513 KDT et 25 976 KDT, soit un total de 111 489 KDT représentant 90% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2021.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents » et 3.2 « Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2021, les créances en bilan envers les clients s'élèvent à **999 401 KDT**, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à **125 502 KDT** et les intérêts et agios réservés ont atteint **20 536 KDT**.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant les faiblesses et les insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05/04/2022

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 24 Mars 2021, au dinar symbolique, à la société « Rapide Recouvrement » un lot de créances qui totalisent un montant de 1 918 KDT pour un prix de cession de 431 Dinars.
2. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 8 500 KDT au 31/12/2021, dont les dates de souscriptions et les dates d'échéances se détaillent comme suit :

Certificat de dépôt TES	Montant	Date de souscription	Date d'échéance
TES	3 000	18/11/2021	18/05/2022
TES	1 000	24/11/2021	22/02/2022
TES	1 500	30/11/2021	28/02/2022
TES	1 500	01/12/2021	01/06/2022
TES	1 500	28/12/2021	28/05/2022

3. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2021 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2021	Intérêts 2021
Rapid Recouvrement	160	18

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2021 la somme de 10 919 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2021 des intérêts de placements pour un montant de 128 KDT et a réalisé des plus-values sur rétrocession pour un montant de 25 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 165 KDT.

3. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1.5 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2021 à 46 KDT.

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 à 441 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT.

Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

7. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 177 KDT. Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2021 s'élèvent à 931 KDT.

8. Courant l'exercice 2021, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 185 KDT.

9. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2021 accuse un solde créditeur de 14 KDT.

10. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 18 KDT au titre de l'exercice 2021.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 3 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapide Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2021 s'élèvent à 187 KDT.

III. Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 14 mars 2017 et telle que révisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 650 litres de carburant par mois avec la prise en charge des frais d'utilité.

En 2021, la rémunération brute du Directeur Général s'élève 223 KDT.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2021 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2021 de 104 KDT détaillées comme suit :

Comité	Montant (en DT)
Comité Exécutif de Crédit	32 000
Comité d'Audit Interne	48 000
Comité de Risque	24 000
Total	104 000

Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont synthétisés comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Membres du CA et comités réglementaires	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2021</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2021</i>
Avantages à court terme	222 670	-	152 000	128 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Total en DT	222 670	-	152 000	128 000

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05/04/2022

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR